



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur de Grue à Tour

**Niveau V**

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

## Conducteur de Grue à Tour

### 1. Références de la spécialité

**Niveau :** V

**Code(s) NSF :** 230 u - Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois-

**Code(s) Rome :** F1301

**Formacode :** 31708

**Date de l'arrêté :** 07/07/2014

**Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité :** 29/07/2014

**Date d'effet de l'arrêté :** 16/09/2014

### 2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte une mise en situation professionnelle et un entretien technique.

La mise en situation professionnelle consiste à :

1- Réaliser une prise de poste sur la grue conduite depuis le sol.

2 - Exécuter avec une grue à tour conduite depuis le sol et avec une grue à tour conduite depuis la cabine 5 types de manutentions :

- manutentionner d'une charge conditionnée sur palettes avec une fourche de manutention aux fins d'approvisionner un poste de travail,
- manutentionner une charge constituée de pièces en vrac aux fins d'approvisionner un poste de travail,
- manutentionner une banche aux fins d'exécuter une partie d'un coffrage,
- manutentionner une pièce préfabriquée aux fins de réaliser la pose de celle-ci,
- manutentionner une benne à béton aux fins de simuler un bétonnage.

L'entretien technique a pour objet de vérifier que le candidat est en capacité :

- d'effectuer la prise de poste d'une grue à tour conduite depuis la cabine,
- d'effectuer la translation d'une machine sur sa voie,
- de conduire une grue en situation d'interaction de deux ou plusieurs machines,
- d'effectuer l'approvisionnement du béton à partir d'une grue.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	3/26

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ *Pour l'accès au titre professionnel **des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	4/26

### 3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

#### 3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel CGT

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP		00 h 00 mn	Sans objet.
<b>Epreuve de synthèse :</b> - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol Manutentionner en sécurité des banches et des pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine Manutentionner en sécurité des banches et des pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine	01 h 30 mn	Deux personnes dédiées à chaque grue sont présentes sur le plateau technique. Elles sont chargées : - de procéder à l'accrochage et au décrochage des charges, - de mettre en place les banches et les pièces préfabriquées, - de guider la benne à béton. L'une d'elle donne les indications nécessaires au grutier pendant la réalisation des manutentions.
- Questionnaire professionnel		00 h 00 mn	Sans objet.
- Entretien technique	Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine	00 h 30 mn	L'entretien est mené après la mise en situation professionnelle. Le jury interroge le candidat à partir d'un guide de questionnement.
<b>Entretien final</b>		00 h 15 mn	Y compris l'entretien avec le candidat sur son DSPP.
	Par candidat, durée de l'épreuve	02 h 15 mn, dont 00 h 45 mn devant le jury,	

#### Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	5/26

Néant.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	6/26

### 3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
<b>Conduire une grue à tour à partir du sol</b>						
Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol	<p>Le choix de l'équipement est pertinent.</p> <p>Les charges sont levées à la verticale.</p> <p>Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés.</p> <p>Les mouvements de montée, descente, orientation et translation sont effectués simultanément.</p> <p>Le balan est maîtrisé</p> <p>Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups, elles sont réalisées dans des conditions compatibles avec les possibilités de la machine et les attendus du chantier.</p> <p>L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée.</p> <p>Les règles de sécurité sont respectées</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	7/26

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol	Le choix de la benne à béton est adapté à la configuration de bétonnage. Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés. La benne est levée à la verticale. Les mouvements de montée, descente, orientation et translation sont effectués simultanément. Le balan est maîtrisé. Pendant toute pendant toute la durée du vidage la benne à béton est maintenue sur un même plan altimétrique. Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups. Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier. La procédure d'exécution et les consignes de mise en œuvre sont respectées. L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée. Les règles de sécurité sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manutentionner en sécurité des banches et des pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol	Le choix de l'équipement est pertinent. Les banches et les pièces préfabriquées sont levées à la verticale. Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés. Les mouvements de montée, descente, orientation et translation sont effectués simultanément. Le balan est maîtrisé. Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups. Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée. Les règles de sécurité sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	8/26



Les <u>compétences professionnelles</u> du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
<b>Conduire une grue à tour depuis la cabine</b>						
Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie	La procédure de positionnement d'une grue avant d'effectuer un déplacement sur voie, est connue. Les règles de sécurité de déplacement d'une grue sur sa voie sont connues. L'optimisation de la position d'une grue après déplacement est maîtrisée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine	Le choix de l'équipement est pertinent. Les charges sont levées à la verticale. Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés. Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups. Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier. Les mouvements de montée, descente, orientation et translation sont effectués simultanément. Le balan est maîtrisé. L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée. Les règles de sécurité sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	9/26

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine	Le choix de la benne à béton est adapté à la configuration de bétonnage. Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés. La benne est levée à la verticale. Pendant toute la durée du vidage, la benne à béton est maintenue sur un même plan altimétrique. Les mouvements de montée, descente, orientation et translation sont effectués simultanément. Le balan est maîtrisé. Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups. Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier. La procédure d'exécution et les consignes de mise en œuvre sont respectées. L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée. Les règles de sécurité sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manutentionner en sécurité des banches et des pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine	Le choix de l'équipement est pertinent. Les banches et les pièces préfabriquées sont levées à la verticale. Les indications et les ordres donnés par gestes conventionnels ou radio sont respectés. Les mouvements de montée, descente, orientation et translation sont effectués simultanément. Le balan est maîtrisé. Les manœuvres sont précises, régulières et sans à-coups. Les manœuvres respectent les possibilités de la machine et les attendus du chantier. L'intégrité physique des personnes présentes dans la zone couverte par la grue est respectée. Les règles de sécurité sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	10/26

<b>Les <u>compétences professionnelles</u> du titre et les critères d'évaluation</b>		<b>Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation</b>				
<b>Compétences professionnelles</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse  Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Certificat d'aptitude médicale à la conduite d'engin.						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	11/26

### 03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

#### 3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre\*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Travailler en équipe	Les échanges, par radio et par signes conventionnels, entre les équipes au sol et le grutier sont limités au strict nécessaire ; ils sont formulés clairement et sans ambiguïté. Les interventions de type « alerte sonore » (klaxon) ont un caractère exceptionnel. La sécurité de tous est prise en compte. Les consignes sont mises en application.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	12/26

#### 4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

##### Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Le jury est présent pendant toute la durée de l'épreuve de synthèse.

##### Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

#### 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Une personne chargée de la sécurité est désignée par le responsable de session. Elle est présente pendant toute la durée des évaluations. Elle a une parfaite connaissance du fonctionnement des machines du plateau technique. :

- elle est capable d'intervenir pour pallier à un dysfonctionnement ;
- elle connaît les modalités pratiques d'élingage des charges ;
- elle vérifie que chaque élingage, réalisé par les personnes au sol, est conforme ;
- elle autorise l'opération de levage.

En cas de danger, le jury peut mettre fin à l'épreuve. Dans ce cas, il le consigne sur le procès-verbal.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	13/26

## Annexe

### Plateau technique de la session Titre Professionnel

#### Titre professionnel : Conducteur de Grue à Tour

##### ➤ Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

Le plateau technique peut être un plateau de formation, un chantier, une usine de préfabrication ou un dépôt d'entreprise. Il est équipé de deux grues à tour implantées en situation d'interaction.

##### ➤ Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Un local permettant de recevoir 6 personnes est situé à proximité des grues. Il est équipé de tables, de sièges et d'un tableau fixe ou de type « paper-board ».	Néant.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	14/26

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 2 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Deux grues à tour implantées en interaction . A disposition de chaque grue : - Une zone permettant la mise en place de banches métalliques, - Une zone permettant la mise en place de pièces préfabriquées, - Une zone permettant de recevoir toute charge, - Un coffrage permettant de réaliser ou de simuler un bétonnage.	Sans objet.
Machines et matériel	1 grue conduite depuis la cabine montée et translatable sur « voie de grue ». 1 grue conduite à partir du sol. A disposition de chaque grue: - 1 fourche de manutention, - 1 élingue réglable 4 brins de 3.00 ml minimum, - 1 benne à béton, - 1 banche équipée de stabilisateurs, - 1 pièce préfabriquée, - 1 charge conditionnée sur palette, - Divers éléments permettant de constituer une charge en vrac.	Sans objet.
Outillage	A disposition de chaque grue : - Un jeu de sangles, - une barre à mine, - un pied de biche.	Sans objet.
Petit outillage	Sans objet.	Sans objet.
Equipements de	Sans objet.	Sans objet.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	15/26

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 2 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
protection individuelle (EPI)		
Matière d'œuvre	Charges à manutentionner adaptées aux capacités des machines : - 1 charge conditionnée sur palette (bordures de trottoir, briques, blocs de ciment ou autre), - 1 panneau préfabriqué en béton armé, - béton ou gravier roulé en quantité suffisante permettant de réaliser ou de simuler un bétonnage.	Sans objet.
Documentation	Manuel de conduite des machines mises à disposition.	Sans objet.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	16/26





REFERENTIEL DE CERTIFICATION  
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES  
Conducteur de Grue à Tour



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

## Conducteur de Grue à Tour

### Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

#### CCP 1 - Conduire une grue à tour à partir du sol

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Manutentionner en sécurité des banches et des pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite à partir du sol Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite à partir du sol Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol	01 h 00 mn	Deux personnes dédiées sont présentes sur le plateau technique. Elles sont chargées : - de procéder à l'accrochage et au décrochage des charges, - de mettre en place les banches et les pièces préfabriquées - de guider la benne à béton L'une d'elle est désignée pour donner les indications nécessaires au grutier pendant la réalisation des manutentions.
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>		00 h 00 mn	Sans objet.
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite à partir du sol	00 h 15 mn	Le binôme d'évaluateurs interroge le candidat à partir d'un guide de questionnement.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>		00 h 00 mn	Sans objet.
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	01 h 15 mn 01 h 15 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	19/26

## CCP 2 - Conduire une grue à tour depuis la cabine

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Manutentionner en sécurité des charges avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p> <p>Manutentionner en sécurité des banches et des pièces préfabriquées avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p>	01 h 00 mn	<p>Deux personnes dédiées sont présentes sur le plateau technique.</p> <p>Elles seront chargées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de procéder à l'accrochage et au décrochage des charges,</li> <li>- de mettre en place les banches et les pièces préfabriquées,</li> <li>- de guider la benne à béton.</li> </ul> <p>L'une d'elle est désignée pour donner les indications nécessaires au grutier pendant la réalisation des manutentions.</p>
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>		00 h 00 mn	Sans objet.
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Translater en sécurité une grue à tour montée sur voie</p> <p>Réaliser en sécurité les opérations de bétonnage avec une grue à tour conduite depuis la cabine</p>	00 h 20 mn	Le binôme d'évaluateurs interroge le candidat à partir d'un guide de questionnement.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>		00 h 00 mn	Sans objet.
Par candidat, durée de l'épreuve			01 h 20 mn	
Dont devant binôme évaluateurs			01 h 20 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	20/26

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES  
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

**Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP**

N° CCP	CONDUCTEUR(TRICE) DE GRUE A TOUR Arrêté du 30/08/2009	N° CCP	Conducteur de Grue à Tour Arrêté du 07/07/2014
CCP 1	Conduire une grue à tour à partir du sol	CCP 1	Conduire une grue à tour à partir du sol
CCP 2	Conduire une grue à tour depuis la cabine	CCP 2	Conduire une grue à tour depuis la cabine

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	21/26

## GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

### EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

### EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	22/26

## L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

\*\*\*\*\*

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CGT	TP-00002	RC	06	23/10/2013	29/07/2014	23/26





**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

